

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 29 septembre 2017 portant mise à la retraite sur demande – Mme Raoul (Marie-Ange)
(Office français de protection des réfugiés et apatrides)**

NOR : INTV1726689S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,
Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite ;
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment le livre VII de ses parties législative et réglementaire ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 modifiée portant réforme des retraites ;
Vu la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 modifiée portant réforme des retraites ;
Vu la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 modifiée garantissant l'avenir et la justice du système de retraites ;
Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État ;
Vu la décision du 18 juillet 2017 modifiant la situation indiciaire de Mme Marie-Ange Raoul, attachée d'administration de l'État hors classe, 6^e échelon, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
Vu la demande d'admission à la retraite formulée par l'intéressée en date du 11 mai 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Marie-Ange Raoul, attachée d'administration de l'État hors classe, 6^e échelon (IB 1022 – IM 826), affectée à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2018, tous droits à congés administratifs épuisés.

Article 2

À compter de la même date, Mme Marie-Ange Raoul est radiée du corps des attachés d'administration de l'État.

Article 3

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 septembre 2017.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*
P. BRICE